

## Assemblée Générale Statutaire de l'A.A.M. – 20/02/2021

*Lieu et horaire de la réunion : Réunion en vidéoconférence – Zoom Webinar – 14h00.*

### **Présent(e)s**

#### **Administrateurs**

Bernard Delhayé, Marc Delannoy, Dominique Denis, Jean-François Lothaire, Marc De Brandt, Karl Vaes, Michel Van, Christophe Vincent.

#### **Mandaté(e)**

Paulette Halleux, Jean-Luc Dufour, Francis Floor, Jean-Baptiste Gallez, Robert Herzog, Micha Neroucheff, Bruno Scordo.

#### **Excusés**

N/A

#### **Absents**

N/A

### **Clubs représentés**

#### **Bruxelles capitale :**

Cercle Aéromodéliste Les Aiglons (1)

#### **Brabant Wallon :**

Aéro-club Wavre (2)

Club Capitaine Aviateur Luc Mommer (2)

Jeune Aéro Club (1)

Les Jardins du Modélisme (2)

Model Club Leuzois - Nivelles (1)

Modèle Club Terre Franche (1)

RCAC "Les Alouettes" (0)

#### **Liège :**

Avia Club Eupen (1)

Blériot Club Verlaine (1)

Centre Aéromodéliste de Pepinster (1)

Les Aigles Battice (1)

Les Faucheurs de Marguerites (1)

Piper Club (1)

Royale Petite Aviation Liégeoises (2)

Royal Herstal Petite Aviation (2)

SAM Belgian Old Pal's 2010 (0)

Spirit of St Louis (1)

**Hainaut :**

Aero Model Club Eole (2)  
Inter club Indoor de Mons (0)  
Association d'Aéromodélisme Sud Hainaut (1)  
Club Aéromodéliste Estinnois (1)  
Equipe Acro Belœil (2)  
Royal Model Club Chauffour (2)  
Model Club Havay (2)  
Plein Ciel - Jurbise Aerobatic Club (0).

**Namur :**

AA)E Stirling (1)  
Aero Model Club Exocet Rognée (1)  
Les Accros du Servo (2)

**Luxembourg :**

Altitude 480 (1)  
Club Aeromod. Villers-La-Loue (1)  
Hirondelles Model Club (2)  
Model Air Club des Ardennes (1)  
Model Club Famenne (1)

**Nombre de voix « club » représentées : 41**Membres associés à titre personnels présents :

Geneviève Awouters, Jean-Pierre Awouters, Patrick Bossin, Bernard Delhaye, Jean-Luc Dufour, Paulette Halleux, Albert Herzog, Roger Lebrun, Robert Liber, Jean-François Lothaire, Bruno Scordo, Karl Vaes, Stefan Wilski, Jean-Baptiste Gallez.

Jean-François Lothaire et Karl Vaes ne se sont pas inscrit en tant que membre associé !

**Nombre de voix « membres associés » présents : 12**Membres associés à titre personnels représentés :

Yves Bourgeois, Evelyne Hannuzet, Luc Dessaucy.

Yves Bourgeois devait être représenté par Jean-Pierre Awouters, mais celui-ci ne s'est pas connecté en tant que porteur d'une procuration. Il n'y a donc pas de présence pour Yves Bourgeois.

Luc Dessaucy devait être représenté par Jean-Luc Dufour, mais celui-ci ne s'est pas connecté en tant que porteur d'une procuration, il n'y a donc pas eu de présence pour Luc Dessaucy.

**Nombre de voix « membres associés » représentés : 1**Membres associés à titre personnels excusés :

André Audrit, Dieter Beckers.

**TOTAL : 54 voix**

Ordre du jour a été envoyé aux personnes invitées avec les documents de trésorerie et la copie du PV de l'AGS du 26/01/2020 :

Début réunion : 14h07

### 1) Ouverture de l'AG par le Président :

- Mot et vœux du Président ;
- Remerciements pour investissement personnel au sein des clubs et des membres du CA et mandatés de l'AAM ;
- Evocation des communications sur les mesures sanitaires (Covid-19) ;
- Mention spéciale aux intervenants dans la task force Sports de l'Air (AAM : Paulette, Robert, + Hugo Verlinde - VML) ;
- Félicitations à Michel sur son travail dans le cadre des affiches relatives aux conditions de pratique sur les terrains et le trimestriel ;
- Aides aux clubs : s'il y avait des doutes ou des soucis : « revenez vers nous » ;
- Conditions particulières via un écran, moins convivial et précision sur les modalités de fonctionnement (possibilité de poser des questions via un « Chat » et demander la parole ;
- Vu la situation en Zoom Webinar, tout le monde ne pourra pas intervenir sans demander pour éviter de tout perturber ;
- Remerciements pour l'attrait des candidats aux postes d'Administrateur ;
- Bienvenue aux autres également et le souhait que 2021 soit meilleur que 2020 !

### 2) In memoriam

- Yvan BERCK
- Pierre BOCKLANDT
- Johan COTTENIER
- Daniel DELANNOY
- Ferdinand FERAUCHE
- Jean-Marie HANZE
- Xavier LEHU
- Agénor ROUSSEL
- José SEGHERS
- Marcel WILEM
- Marcel ZAIA
- Ernest ZEBIER

### 3) Approbation du rapport de AG 26/01/20

- Pas de relecture, le rapport ayant été envoyé par mail avec la convocation à participer à cette AG.
- Avant l'approbation par l'assemblée, pas de remarques ni de questions à ce moment :
- vote organisé :  
**49 votes / 54 votants :**
  - 88.9 % oui (48)
  - 1.8 % non (1)
  - 9.3 % abstentions (5)
- rapport approuvé (\*voir plus loin)

### 4) Rapport d'activités 2020 (et projets d'activités 2021)

## ***La pratique de l'aéromodélisme en période de COVID 19 (règles et activités)***

Robert Herzog développe :

- Mai 2021, l'ACRB se retrouve engagé dans la task force. Paulette et Robert ont participé au travers de celle-ci ;
- Diverses réunions se sont tenues jusqu'au 15/01/2021 ;
- La Ministre des Sports de la FWB a aussi émis des précisions ;
- Le Ministère de la Mobilité a également participé ;
- L'AAM a été active et a communiqué aux membres et clubs ;
- En complément, l'excellent travail de Michel sur la réalisation des affiches est relevé. Ceci a permis d'avoir un affichage uniformisé sur les terrains ;
- Également, diverses newsletters ont été rédigées et distribuées pour suivre le fil des modifications (merci à Micha) ;
- Tout au long de l'année, Paulette et Robert ont maintenu la page Covid-19 à jour ;

Il y avait des contraintes :

- pour la préparation de projets d'événements avec les contrôles nécessaires => au niveau du public, un problème se posait ;
- Il fallait se conformer aux éléments repris sur la page citée ;
- 2 groupes de gens à considérer : participants et public => feu vert : oui ou non ?
- Si oui, on se tourne vers son administration communale ;
- Ensuite, en cas d'accord de celle-ci, on contacte la DGTA ;
- En cas d'obtention de ce dernier accord => obligation de comptage du nombre de personnes du public sur place.

La saison 2020 n'a heureusement pas été totalement grise. Il y a eu certains succès, notamment :

- a) Saison complète en 555 ;
- b) Concours international FAI – F5B à Thumaide
- c) Remorquage planeur à l'Hirondelles Model Club ;
- d) Activité chez les Accro du Servo ;
- e) Warbirds Over Hamme-Mille ;
- f) Jets à l'ASA ;
- g) Jets à Basse-Bodeux ;
- h) Concours F4C à Wavre ;
- i) Expo virtuelle ACW (02/2021).

Robert adresse nos remerciements pour celles et ceux qui ont participé et augure que 2021 soit une année qui soit quand même aussi complète que possible.

Bernard remercie également les administrateurs et mandaté(e)s et revient sur une explication quant à la possibilité de poser une question.

## **5) Rapport du Président et des membres du Conseil d'Administration**

### **a. Situation administrative**

- Jean-Luc présente les chiffres et souligne que l'on a compté 246 membres en moins en 2020 (effet Covid 19 ?)
- Il rappelle également, qu'à partir du 1 er mars, les personnes non affiliées n'auront plus de couverture en assurance.

## **b. Gestion informatique**

- Micha informe, qu'au début 2020, il y a eu la mise en place de « Quilà » mais qui n'a pas été utilisé dans le cadre de la gestion des accès. En effet, il a été laissé libre-choix aux clubs pour éviter toute ingérence ;
- Il se connecte avec son compte et présente le fonctionnement => il existe, notamment, les options : « je viens avec du matériel d'écolage » ou « un remorqueur » ;
- Également, il serait possible de poster un commentaire météo ou autre ;
- L'info est envoyée par e-mail à la fréquence que le membre souhaite.
  - Au niveau des admins clubs :
  - Possibilité de gérer ;
  - les heures et dates d'ouverture ;
  - les exclusions éventuelles ;
  - des diverses statistiques.
- A propos de la newsletter, :
  - il y en a eu 12 sur l'année dernière ;
  - Se sont ajoutées, 7 éditions spéciales Covid ;
  - L'audimat s'avère identique :
  - 49% de taux d'ouverture ;
  - 24% de taux de clic.
- Pour 2021, Micha indique qu'il y aura:
  - l'adaptation de l'interface de l'agenda (cfr la période Covid) avec un meilleur affichage des dates en attente.
  - Une refonte de l'architecture de la communication est au programme ;
  - Idem pour une page « examinateurs » ;
  - Et une page « bruit » ;
  - Il y aura aussi une mise à jour des questions d'examen ;
  - Enfin, on compte sur la sortie de l'interface « points démo ».

Micha espère que la situation Covid soit derrière nous pour permettre la réalisation du projet.

## **c. Défense de nos intérêts : Réglementation belge et européenne applicable à l'aéromodélisme**

Paulette explique ce qui est repris sur les diapos 13 à 17 :

- Arrêté Royal « Drones » :
- Le 8 novembre 2020, celui-ci a été publié et remplace l'A.R. de 2016 (où il était écrit que l'aéromodélisme serait réglé par Arrêté Ministériel).
- Maintenant, nous avons un A.R. qui exécute les Règlements Européens 2019/147.
- Attention, cela ne s'adresse pas uniquement aux dronistes mais à tous les aéromodélistes ;
- Qu'est-ce qu'un exploitant d'UAS ? Personne physique ou personne morale ?
- Il y avait la date d'échéance pour l'enregistrement fixée au 31/12/2020 !
- Les questions ont été posées à la DGTA quant à l'enregistrement des aéromodélistes mais, à cette date, aucune réponse n'a été reçue.
- Aussi, la décision d'inscrire l'AAM et la VML comme exploitants a été prise.
- Chaque aile dispose de son propre numéro.
- Nous sommes toujours soumis à la GDF-01 (identification soit avec nom et coordonnées du pilote, soit avec son numéro reçu de son association d'aéromodélisme)

- Il convient donc d'apposer ces deux identifiants :
  - Le numéro d'exploitant a été transmis aux dirigeants de clubs ;
  - le numéro de matricule: « OO-Ainnnn » : « A » pour l'AAM / i pour initiale du nom de famille du pilote et un numéro incrémentiel.
- La DGTA n'a pas donné de réponse, non plus, pour valider la situation actuelle ;
- L'Article 16 du Règlement Européen permet d'obtenir au 1/1/2023 au plus tard une autorisation de la DGTA pour continuer la pratique actuelle de l'aéromodélisme dans la cadre des clubs et associations , c'est-à-dire sur des terrains reconnus.
- Tout vol d'aéromodèle en dehors d'un terrain reconnu (et autorisé) est un vol d'UAS en catégorie "open" avec contraintes
- Il est prévu dans l'A.R. « Drones » 2020 que l'aéromodélisme sera traité par A.M. à venir ;
- 2 documents ont été transmis à la DGTA : un projet d'Arrêté Ministériel et un projet d'autorisation suivant l'Article 16 ;
- La réponse est que la DGTA travaille sur une note d'orientation qui sera disponible le 31/3/2021 (à suivre).

Question de François Nicolas : Si un membre dispose d'un N° d'enregistrement propre (i.e. pour faire du vol de pente), peut-il utiliser ce numéro => Paulette répond par l'affirmative.

#### Arrêté Ministériel « Géozones » (24/2/2020) :

L'arrêté établit des zones géographiques où il y a des restrictions pour le vol de drones.

L'AAM n'a pas été consultée

La Ministre Flamande de la Mobilité a questionné la VML afin de connaître sa position. Cela nous a permis de prendre connaissance de la version du texte envoyé aux Régions.

Nous avons envoyé une réponse commune car ce qu'il contenait était catastrophique pour les aéromodélistes.

Il y a eu une réaction et un soutien de la Ministre Flamande et nous avons été entendus par la cellule « drones » de la DGTA.

Ainsi, les drones des non-membres ne peuvent plus voler sur nos terrains et il y a une possibilité de voler dans les zones soumises à restrictions suivant un accord des gestionnaires de zones.

La Défense veut revoir ses autorisations. Ainsi, il y a une première réunion le 01/03/2021 avec les militaires.

#### La mise en conformité avec le Code des Entreprises et Associations

Paulette indique qu'il existe une proposition sur le site de l'AAM. Il convient de modifier les statuts, au plus tard, pour le 01/01/2024. Tant que l'objet n'est pas modifié, seules les activités admises peuvent l'être. Attention, il ne peut y avoir d'activité commerciale (Loi de 1921) à moins de l'inclure dans les nouveaux statuts.

#### Intervention de Robert Liber

- (\*) Robert Liber demande pour effectuer une intervention orale
- Il indique qu'il souhaite réagir sur le point 1
- Il fait part de son sentiment personnel où il ressent qu'il est « comme mis de côté »
- Ainsi, il demande que l'on apporte les modifications suivantes (voir souligné) au point 2.4.9 du rapport de l'AG de l'année précédente :

« est choqué car on ne parle alors que des pilotes qui sont repris dans le classement. Il demande de ne pas oublier de comptabiliser les aides, les juges et les clubs »

Question de Stéphane Aubert :

Le bar est-il considéré comme une activité commerciale ?

Paulette répond que c'est une vieille question.

Cela dépend de la fréquence de l'activité. Au niveau TVA, cela devrait dépendre du Chiffre d'Affaires qui doit être très bas.

Plusieurs questions arrivent quant à ce qu'est la définition d'une activité commerciale.

Aussi, pour fournir une réponse adéquate, Paulette va se renseigner auprès de l'AISF.

#### **d. Le point sur les brevets**

Bernard présente la situation :

Il y a une progression de 4% du volume des brevets en 2020 ;

A propos des points de brevets démo, vu la situation, on maintient les points acquis.

Quant à l'assimilation des brevets allemands, il y reviendra dans les prochaines semaines.

#### **e. Le point sur les mesures de bruit**

Francis fait le point :

Avec la limitation des activités et du nombre de personnes autorisées sur les terrains, il n'y a pas de faveur de la part des aéromodélistes pour les contrôles.

Suivant la moyenne entre 2014 et 2020, on relève :

- une baisse très légère ;
- de manière continue ;
- augmentation du nombre de modèles électriques (moins bruyants) ;
- stagnation du nombre de modèles thermiques ?

Il est important de noter que nous mesurons pour les personnes autour de nos terrains et on tient à limiter et à contrôler.

Le tableau de l'évolution de 2018 à 2020 montre :

- une évolution d'un nombre de modèles inscrits qui s'est fortement atténuée

Il convient de rattraper le retard lorsque, en général, 95 % des modèles sont conformes. A côté de cela, il reste un « paquet » de modèles à contrôler.

Le nombre de modèles contrôlés est en baisse et, fatalement, les autres sont en hausse... Le nombre de modèles à contrôler augmente.

Il n'y a pas eu la possibilité d'effectuer un étalonnage des sonomètres, vu l'AG tenue en distanciel.

Aussi, nous profiterons des activités à venir en cours d'année pour réaliser l'étalonnage.

Cependant, on verra une évolution assez similaire.

Il convient surtout de limiter les machines bruyantes et les empêcher de voler pour éviter de mettre son club en difficulté.

A l'issue de la présentation de Francis, Bernard prend la parole.

Alors que Francis a fait part de son souhait de se retirer de ses fonctions occupées au sein de l'AAM, pour des raisons personnelles, Bernard évoque la carrière aéromodéliste de Francis et souligne l'implication et le professionnalisme de celui-ci, notamment dans ses fonctions au sein de l'AAM.

Il l'en remercie chaleureusement !

Il évoque le regret de Francis de pas s'être impliqué plus tôt mais qu'il avait déjà une forte implication dans d'autres domaines ;

Dès que la situation le permettra, Bernard passera saluer Francis avec une bonne bouteille.

« Merci beaucoup, Francis ! »

Francis prenant la parole, à son tour, fait part de ses remerciements.

L'Assemblée applaudit.

Et, en conclusion, Bernard clame « merci pour le respect des riverains » !

#### **f. Promotion de l'aéromodélisme**

Bruno présente ses activités :

1. L'année (3 premiers mois) ne s'est pas trop mal passée ;
2. Beaucoup de contacts avec les écoles ;
3. Tenue d'ateliers en vidéoconférence (4 dates) ;
4. St-Barthélemy ne participe pas au concours ;
5. Année « sans » pour 2021 ;
6. Il essaie également de trouver quelqu'un pour enregistrer une vidéo de la Boréa => l'appel est lancé au sein des clubs...
7. Opération « Cameroun » est relancée avec Jean-Pierre Awouters et il y a une personne de son club qui se chargera d'acheminer le matériel là-bas.

#### **g. Promotion - Subsidés**

Marc (Delannoy) décrit ce qui a été fait suivant les ateliers tenus en 2020 avant l'AG.

Les travaux étaient déjà bien avancés et la crise sanitaire s'est déclarée.

Il présente la base de travail et indique que la limite a été fixée à 9 KEUR

Au vu du calendrier, des passages TV et radio, nous sommes arrivés à 101 activités.

En effectuant des regroupements d'activité par catégorie, nous sommes arrivés à 3.300 points. Ainsi, nous avons obtenu 2,7 €/point.

Il effectue le détail du tableau et apporte une précision.

Afin que la rétribution soit la plus équitable, nous n'avons pas tenu compte que l'activité ait été réalisée ou pas. Le calendrier a servi alors de seule base.

Les montants ont été versés aux clubs fin novembre, fin décembre 2020.

Question : le tableau était-il présent sur le site ?

Marc (D) indique que, via une newsletter, il a été envoyé aux Dirigeants de Clubs.

Quid pour 2021 ?

Le mode de fonctionnement sera à revoir suivant l'évolution de la situation sanitaire.

La pondération sera à modifier par la suite et suivant les retours du groupe de travail.

Question : Les montants sont-ils calculés par jour ?

Marc (D) répond que non, c'est par activité.

Question de Robert Liber : « En quoi la compétition n'est-elle pas une activité de promotion ? »

Il s'agit de la promotion mais la rétribution de celle-ci a été réalisée suivant les concours prévus (qu'ils aient eu lieu ou non).

Robert Herzog intervient et indique qu'il a assisté aux réunions mais il s'est désolidarisé et que la situation 2020 s'est réalisée à son corps défendant. Des membres AAM s'inscrivent à la VML qui continue à sponsoriser les Elites Sportives.

Il compte qu'il y ait un redressement pour 2021 sur cet état de fait et qu'on revienne à la subsidiation des Elites Sportives.

#### **6) Rapport du trésorier : bilan des comptes 2020 (voir tableau)**

Jean-Luc indique que le bénéfice est très important (16 KEUR) vu le confinement, il y a moins eu de dépenses. Notamment, au niveau du C.A., les réunions se sont tenues en vidéo-conférence.

Le périodique nous a coûté moins cher vu le nombre d'activités particulièrement restreint.

Question de Stefan Wilski : « le C.A. continuera-t-il , par la suite, en vidéo-conférence ?

Ce sera certainement le cas, à quelques exceptions de réunions tenues en présentiel (si la situation sanitaire le permettait).

#### **7) Rapport des vérificateurs aux comptes**

Robert Liber fait lecture de son rapport et, en résumé, les vérificateurs certifient que les chiffres sont corrects et en adéquation avec les pièces et factures.

#### **8) Approbation des comptes 2020 par l'Assemblée :**

Lancement du vote : 53 votes sur 54 votants

Oui : 51 – 94.4 %

Non : 2 - 3.7 %

Abstention : 1 - 1.9 %

#### **9) Décharge aux vérificateurs aux comptes**

Lancement du vote : 50 votes sur 54 votants

Oui : 49 – 90.7 %

Non : 1 - 1.9 %

Abstentions : 4 - 7.4 %

#### **10) Décharge aux administrateurs**

Lancement du vote : 51 votes sur 54 votants

Oui : 50 – 92.6 %  
Non : 1 - 1.8 %  
Abstentions : 3 - 5.6 %

Nouvelle intervention de Robert Liber qui souligne que l'on a oublié de prendre la liste des présences en début de réunion.

Micha lui répond ainsi que Christophe en indiquant que nous avons la liste détaillée. Robert (L) déclare qu'il a essayé de s'inscrire à 2 reprises en tant que membre à titre personnel et au niveau de représentant de son club.

Apparemment, suivant les explications de Christophe, il y avait un souci de connexion chez Robert car pour émettre 2 votes, il faut utiliser 2 machines différentes et cela ne fonctionnait pas avec les appareils utilisés par Robert.

Marc (DB) rappelle alors qu'il y avait eu une session « à blanc » organisée en cours de semaine pour essayer de pallier, à l'avance, ces problèmes.

Lancement d'un vote-test par Christophe.

On peut alors remarquer que c'est rétabli chez Robert.

Plusieurs autres membres de l'Assemblée insistent pour que l'on avance.

Bernard intervient à son tour pour rappeler les gens à reprendre le fil de la réunion.

#### **11) Décharge au secrétaire-trésorier, Jean-Luc Dufour et aux mandatés.**

Lancement du vote : 48 votes sur 54 votants

Oui : 48 – 88.9 %  
Non : 0 - 0.0 %  
Abstentions : 5 - 11.1 %

#### **12) Budget 2021**

Jean-Luc commente :

- Au niveau rentrées, nous nous sommes basés sur un nombre moindre de cotisations ;
- Diminution au niveau de la publicité vu la conjoncture défavorable ;
- Au niveau des rétributions des juges, idem que 2020 (suivant situation) ;
- Contribution LBA liée au nombre de membres et, dès lors, en diminution également ;
- EMFU : rien en 2020 et considérons 2 fois en 2021 ;
- Déplacements CA seront éventuellement proportionnels à la possibilité d'en tenir certains en présentiel ;
- Fonds sportif : à voir ;
- Relations publiques : à la normale ;
- Bénéfice escompté de 13.878 € (avec le report de 16 K€ de 2020)

Remarque de Paulette et Robert Liber au niveau du fonds sportif :

- Paulette indique qu'il n'y a pas de trace du report du fonds sportif

Question de Gilbert : Pourquoi continuer la revue papier ?

Jean-Luc répond que beaucoup de personnes préfèrent garder la revue papier. Ce n'est pas le nombre de revues qui va influencer sur le nombre total.

Robert (H) ajoute que, au niveau de la revue, si nous nous contentions de publier en ligne, cela ne diminuerait pas le travail de la réalisation.

Il présente ses remerciements, lui qui le faisait précédemment durant de nombreuses années, à l'encontre de Michel Van.

Et complète qu'il ne tient pas à ce que nous laissions tomber cela !

Quant au budget 2021, il relève, selon lui, 2 défauts majeurs :

- 1) Il rappelle que le financement des Élités Sportives qui se présentent aux championnats est à zéro ;  
Aussi, il suggère de prévoir des montants relatifs à des sportifs susceptibles de nous représenter (et non via leur adhésion à la VML).
- 2) Il déclare ne pas connaître d'ASBL qui se contenterait avec un budget positif de 13 K€.

En reliant le point 2 au point 1, on pourrait verser une part significative de cette somme pour le fonds sportif.

Marc (DB) intervient en déclarant que Robert (H) est anxiogène car il intervient sur le fait que, bien que présent aux réunions de CA, il attende l'AG pour réagir publiquement contre des décisions du CA. Ce qui n'est pas correct.

Marc (D) signale que, en fait, le budget est « faussé » du report de 16 K€ de résultat 2020 influencé par les conséquences de la crise sanitaire et des faibles dépenses en découlant.

Ceci ne devrait pas être reconduit en 2021.

Dès lors, en retirant les 16 K€ des 13 K€ de bénéfice escompté en 2021, nous serions en déficit. Il n'est pas possible d'attribuer quoique ce soit suivant la suggestion de Robert.

Bernard remercie les 2 Marc pour leurs interventions.

Lancement du vote : 49 votes sur 54 votants

Oui :	39 –	72.2 %
Non :	10 -	18.5 %
Abstentions :	5 -	9.3 %

### 13) Cotisations 2021

Pas de changement – validité jusqu'au 28/02/2022

### 14) Election d'administrateurs AAM :

Bernard présente la situation.

Quatre mandats sont à pourvoir.

Les candidat(e)s seront présenté(e)s via les slides suivant les descriptions fournies par eux(elles)-mêmes.

Lancement du vote : 52 votes sur 53 votants

Geneviève Awouters	26/52 -	50 %
Loïc Delhaye	27/52 -	52 % - Elu #4
Dominique Denis	30/52 -	58 % - Elu #2
Jean-Baptiste Gallez	28/52 -	54 % - Elu #3
Patrick Mertens	24/52 -	46 %
Michel Van	33/52 -	63 % - Elu #1

### 15) Election de 4 administrateurs pour représenter l'AAM au sein de la Ligue Belge d'Aéromodélisme .

Les candidat(e)s seront présenté(e)s via les slides suivant les descriptions fournies par eux(elles)-mêmes.

Dominique Denis et Karl Vaes continuent leur mandat et 2 nouveaux mandats sont à pourvoir.

Lancement du vote : 51 votes sur 53 votants

Jhon Delhayé	25/51 - 49 %
Jean-Baptiste Gallez	31/51 - 61 % - Elu #1
Robert Herzog	27/51 - 53 % - Elu #2
Patrick Mertens	22/51 - 43 %

### 16) Election d'un membre effectif à titre personnel

Les candidat(e)s seront présenté(e)s via les slides suivant les descriptions fournies par eux(elles)-mêmes.

\* Paulette signale qu'elle n'a pas pu voter sur le point précédent.

Christophe propose de terminer ce point et de revenir sur les points du vote de Paulette – Bernard approuve.

Un mandat est à pourvoir.

Il faut 2/3 des voix pour être élu et 2 parrains.

La seconde condition est remplie pour tous les candidats.

Lancement du vote : 51 votes sur 53 votants

Dominique Denis :	27/51 – 53 %
Patrick Mertens	20/51 – 39 %
Edmond Stalpaert	13/51 - 25 %

Pas d'élu.

Question de Patrick Bossin : Pourquoi n'a-t-on pas fait de second tour ?

Christophe répond qu'il n'y avait pas d'obligation de poste à pourvoir.

On revient sur le problème de vote sur la nomination d'admin. LBA => il n'y aurait pas de modification dans le nombre de voix si l'on ajoutait un vote en plus.

### 17) Nomination de deux vérificateurs aux comptes 2021 et d'une réserve

Robert Liber

Iric Quettier

- Patrick Bossin en réserve

### 18) Concours AAModels 2020

Michel explique le déroulement et les résultats :

Il y a eu 19 participants et les 3 lauréats de cette année sont et leur récompense :

- 1. Thierry Wauters 600 €
- 2. Marc Bronchart 300 €
- 3. Eric Delbroeck 150 €

Michel espère que le nombre de participants croitra et formule ses remerciements à ceux de 2020. Ceux-ci seront contactés individuellement.

Bernard signale que, vu les circonstances, nous ne pouvons malheureusement pas remercier chacun comme nous l'aurions voulu.

### 19) Tour de table (hors vote)

Alain Lerat : - Remercie pour avoir organisé l'AG ;

- Au niveau de la promotion de l'aéromodélisme, dans son club, il indique qu'ils le font tout le temps avec les modèles offerts via l'AAM.

Cependant, les clubs doivent intervenir sur l'achat des Lipos => l'AAM ne pourrait-elle pas penser à intervenir dans cet achat pour en réaliser un groupé pour aider les clubs ?

Bernard trouve l'idée excellente et signale que le CA y regardera.

Christophe ajoute que pour les aides aux clubs, nous penserons à favoriser ceux qui font de l'écolage.

Micha intervient également pour relever qu'étant en charge de l'atelier écolage l'an dernier, l'idée serait de pouvoir subsidier du matériel et susciter des partenariats avec des commerçants.

Jean-Baptiste indique qu'au JDM, ils ont racheté des appareils avec obtention d'une réduction par un magasin de la région de Gand.

Alain Lerat évoque un autre élément au niveau du brevet démo :

- Au niveau de l'intervention de Micha sur celui-ci ;
  - Alain s'est déplacé en 2019 ;
  - Le système de points attribués, en version papier, est encore aléatoire ;
- => n'y a-t-il pas moyen d'avoir une solution en ligne ? Est-ce possible ?

Micha répond que cela fait 2 ans que l'analyse pour faire cette gestion a été effectuée et que c'est prévu de le réaliser cette année.

Conclusion AG 2021 (année 2020) – :

Bernard formule ses remerciements pour la participation à cette AG particulière.

Il rappelle qu'il est un administrateur de terrain.

Enfin, il remercie également l'Assemblée pour cette AG constructive et souhaite à chacun « prenez soin de vous ! »

Clôture réunion : 17h10